



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

WEBINAIRE DE L'INSPECTION DE MATHÉMATIQUES

Accompagnement des enseignants de mathématiques à la préparation de la nouvelle épreuve du DNB 2026

9 Janvier 2026

Animation :

- Julien GARRIGUES – Inspecteur en mathématiques de l'enseignement agricole
- Mathilde RAMOS – Inspectrice en mathématiques de l'enseignement agricole
- Hervé ROUX – Inspecteur en mathématiques de l'enseignement agricole

Programme du Webinaire

- **1ère PARTIE** : Présentation des épreuves par l'inspection (20 min)
 - 💡 *Posez vos questions dans le CHAT. Elles seront traitées lors de la deuxième partie.*
- **2ème PARTIE** : Temps d'échanges et de réponses aux questions du CHAT (40 min)

1. Les textes de référence

Textes réglementaires – DNB

- Code de l'éducation, articles D. 332-16 à D. 332-22 et D. 341-41 à D. 345
- [Décret n° 2025-328 du 10 avril 2025](#) relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet
- Arrêté du 10 avril 2025 modifiant [l'arrêté du 23 mai 2016](#) relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole (JO du 12 avril 2025)
- Arrêté du 10 avril 2025 modifiant [l'arrêté du 23 mai 2016](#) fixant le contenu du livret scolaire pour les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole (JO du 12 avril 2025)
- Note de service [DGER/SDPFE/2025-604 du 1er octobre 2025](#) : Dispositions relatives à la délivrance du Diplôme National du Brevet (DNB) pour les candidats de l'enseignement agricole à compter de la session 2026

2. Les modalités de l'épreuve

Épreuves terminales du DNB pour les élèves de l'enseignement agricole (60% de la note finale)

Épreuves terminales notées sur 20	Candidats scolaires de l'enseignement agricole
Français	Coefficient 2
Mathématiques	Coefficient 2
Histoire-géographie / EMC	Histoire-géographie : coefficient 1,5 EMC : coefficient 0,5
Sciences (physique-chimie et biologie-écologie)	Coefficient 2
Oral de soutenance	Coefficient 2

Des précisions relatives aux épreuves sont contenues en annexe de la présente note.

Les dispositions de la présente note entrent en vigueur **à compter de la session d'examen 2026**.

Des précisions sont disponibles sur le site internet du ministère de l'éducation nationale :
<https://eduscol.education.fr/713/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet>

Epreuve de mathématiques

Épreuve écrite (coefficients 2)

Durée de l'épreuve : 2 heures

Épreuve notée sur 20.

- Le brouillon est autorisé sur l'ensemble de l'épreuve.
- L'épreuve se déroule en deux parties.
- Les points attribués à chaque exercice sont indiqués dans le sujet. La calculatrice n'est autorisée que sur la partie 2.

Partie 1 : automatismes - 6 points, 20 minutes

- Les élèves réalisent cette partie sans calculatrice.
- Elle évalue la maîtrise des automatismes au cycle 4.

Partie 2 : raisonnement et résolution de problèmes - 14 points, 1 h 40 min

3. Le programme de l'épreuve

- **Liste automatismes** : <https://eduscol.education.fr/document/67781/download>
- **Les programmes des épreuves**
 - Les sujets et les modalités de ces épreuves correspondent aux programmes du cycle 4 jusqu'à la session 2026.
 - À partir de la session 2027, les sujets des épreuves écrites porteront sur les programmes de la classe de troisième.
 - Pour les candidats de la **série professionnelle**, des sujets distincts sont élaborés en adéquation avec les spécificités des classes de troisième préparatoires à l'enseignement professionnel, des classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté et des classes de troisième de l'enseignement agricole.

4. Le format des sujets et l'organisation de l'épreuve

La première partie sur les automatismes :

- Le nombre de questions n'est pas fixé.
- Pour chaque question, l'élève devra recopier sur la copie le numéro de la question et la réponse correspondante.
- Les questions seront notées sur 0,5 pt ou 1 pt avec des réponses **soit directes**, soit sous forme de **vrai/faux**, soit sous forme de **QCM avec une seule réponse exacte** sur les 4 propositions. L'absence de réponse ou une réponse fausse n'enlève pas de points.
- Cette partie est à réaliser sans calculatrice sauf pour les candidats ayant un protocole d'accompagnement qui autoriserait la calculatrice. Dans ce cas, c'est bien la **calculatrice** autorisée pour l'examen qui est utilisée. Il sera bien indiqué sur les sujets « L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisée.

La seconde partie sur 14 points :

- 12 points seront attribués pour des exercices comparables à ceux des sessions précédentes.
 - Le nombre d'exercices n'est pas fixé.
 - La clarté et la précision des raisonnements ainsi que la rédaction seront évaluées sur 2 pts.
 - Leur appréciation portera sur des questions se prêtant à l'évaluation de la rédaction en mathématique.
 - Les élèves dont le protocole d'accompagnement le précise seront dispensés de ces deux points.
- Des sujets 0 produits par l'Education Nationale (deux pour la série générale et deux pour la série professionnelle) .

L'organisation de l'épreuve :

- Elle relève des chefs de centre donc des chefs d'établissement, en particulier pour la gestion de la calculatrice.
- Ce qui est assuré :
 - ✓ Les élèves disposeront du sujet entier dès le début de l'épreuve
 - ✓ La copie sur les automatismes sera ramassée après 20 minutes.
 - ✓ Pour les élèves ayant droit à un tiers temps, le tiers temps sera appliqué sur 20 minutes puis sur 1h40.

5. Conséquences pour l'enseignement et l'évaluation en contrôle continu

- Une pratique régulière et ritualisée des automatismes dès la classe de 4^{ème} EA (et jusqu'au BTSA)



- [Annales de « La course aux nombres »](#)
- [Math Alea : https://coopmaths.fr/alea/](https://coopmaths.fr/alea/)
- [Maths Mentales : https://mathsmentales.net/](https://mathsmentales.net/)

La note de service

Note de service DGER/SDPFE/2025-604 du 1er octobre 2025 :

Dispositions relatives à la délivrance du **Diplôme Nationale du Brevet (DNB)** pour les candidats de l'enseignement agricole à compter de la **session 2026**.

La note de service

1.1. Constitution de la note de contrôle continu

- Dans le cadre des enseignements de la classe de troisième, l'évaluation des élèves, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est menée dans différentes situations d'apprentissage qui sollicitent la mémorisation, l'application et le réinvestissement.
- Au travers d'activités écrites ou orales, individuelles ou collectives, les professeurs évaluent en attribuant une note de 0 à 20.

La note de service

- Le contrôle continu se fonde sur les moyennes annuelles, issues des moyennes trimestrielles ou semestrielles de chacun des enseignements obligatoires en classe de troisième.
- La moyenne des moyennes annuelles représente 40% du résultat final.

La note de service

1.2. Établissement du livret scolaire unique (LSU) pour le diplôme national du brevet

- En classe de troisième, le conseil de classe valide, pour chaque discipline, une moyenne trimestrielle ou semestrielle ainsi qu'une moyenne annuelle.
- Le chef d'établissement est garant de la représentativité des moyennes des élèves.
- Ces moyennes validées sont renseignées dans le livret scolaire unique qui les transmet à son tour au système d'information des examens (Cyclades).
- La moyenne annuelle de chaque enseignement est prise en compte pour l'obtention du DNB en l'arrondissant au centième de point supérieur.

Les enseignements obligatoires pris en compte dans le calcul de la note de contrôle continu

Élève de 3 ^e	Élève en section internationale * discipline non linguistique	Élève en enseignement général et professionnel adapté	Élève en prépmétiers	Élève de l'enseignement agricole
<ul style="list-style-type: none"> • Français • Mathématiques* • Langue vivante 1 • Éducation physique et sportive 				
	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire-géographie* • Enseignement moral et civique • Éducation musicale 		<ul style="list-style-type: none"> • Histoire-géographie – EMC 	
<ul style="list-style-type: none"> • Arts plastiques 		<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation socioculturelle 	
<ul style="list-style-type: none"> • Sciences et vie de la Terre • Physique – chimie • Technologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences et technologie 		<ul style="list-style-type: none"> • Physique – chimie • Biologie écologie • Technologie informatique et de communication 	
<ul style="list-style-type: none"> • Langue vivante 2 		<ul style="list-style-type: none"> • Langue vivante 2 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres étrangères (langue et littérature) 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement technologique professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Découverte professionnelle 	

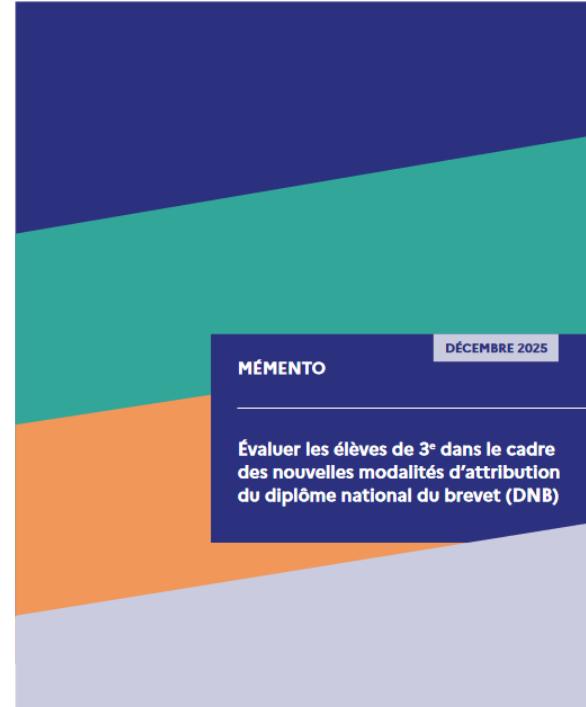
Conseils et points de vigilance pour l'évaluation

Les mathématiques sont déjà évaluées lors de l'épreuve écrite finale du DNB sur un format bien particulier. La prise en compte d'une moyenne peut amener de nouveaux questionnements. Conseils et point de vigilance pour l'évaluation :

- **varier les formats d'évaluation** : pour évaluer les progrès et les acquis des élèves et construire une évaluation diversifiée et transparente (travailler un projet d'évaluation au sein de l'établissement)
- les professeurs veillent à ce que les évaluations interviennent à un rythme qui laisse aux élèves un temps suffisant pour apprendre et s'exercer préalablement

➤ Un OUTIL : Mémento Education National - Évaluer les élèves de 3e dans le cadre des nouvelles modalités d'attribution du diplôme national du brevet

Ce mémento vise à accompagner le travail collectif des équipes pédagogiques afin de mettre en œuvre une évaluation du contrôle continu à la fois exigeante, équitable et transparente, lisible par les familles et au service de la réussite de tous les élèves.



Temps de questions - réponses



Examens et concours de l'enseignement scolaire et examen du brevet de technicien supérieur, du diplôme de comptabilité et de gestion et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

**ORGANISATION DE LA PROCÉDURE ET ADAPTATIONS ET
AMÉNAGEMENTS DES ÉPREUVES D'EXAMEN ET CONCOURS
POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP**

NOR : MENE2034197C

Circulaire du 8-12-2020

MENJS - DGESCOO A1-3 - MPE - MESRI - DGESIP A1-2 - DGESIP A1-3

Texte adressé aux recteurs et rectorices de région académiques, aux recteurs et rectorices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux médecins conseillers et conseillères techniques

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>